

Engagement ACA

Dans un contexte international où l'urgence climatique devient de plus en plus une évidence, l'aéroport de Limoges a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ses objectifs à long terme.

Au sein de cette démarche, une première étape a été passée en 2021 en obtenant la certification ACA niveau 1. Cette démarche consistait à mesurer l'empreinte carbone des activités de l'aéroport et d'identifier les actions les plus adéquates pour maîtriser ses émissions.

Plusieurs actions ont déjà été initiées afin d'améliorer la performance énergétique de la structure :

- Le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage des bâtiments.
- L'achat de véhicule électrique.
- Un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments.

Par cette engagement, l'aéroport de Limoges s'engage publiquement à réduire ses émissions de CO2 par rapport à l'année de référence 2021 et conformément au Protocole des gaz à effet de serre.

Dans le cadre de l'ACA 2, l'aéroport de Limoges s'engage à allouer les ressources humaines et financières pour le développement et la mise en œuvre des actions de gestions d'émissions carbone. Cette certification permettra à l'aéroport, une meilleure gestion et de tendre vers une neutralité carbone.

Fait le 20 juin 2022, à Limoges.



Philippe THIBAUT

Directeur